# Les AMG 800 retapés sont enfin prêts à reprendre du service sur de bons rails

## C'est l'une des informations données par le préfet de Corse au cours d'une rencontre informelle avec la presse. Lors de laquelle il a également annoncé la venue de Nadine Morano, les 9 et 10 novembre

Nadine Morano, ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, fera le déplacement en Corse d'ici une quinzaine de jours. Sa visite n'est pas un hasard, dans un contexte économique global et local, dont les effets pervers n'ont échappé à personne. Car, si le cadre européen est préoccupant, l'activité économique qui marque le pas dans l'île apparaît, là aussi, comme un sujet d'inquiétude. Méritant, tout au moins, qu'on lui porte une attention soutenue. C'est ce qu'entendent faire les services de l'État. Notamment en misant sur l'apprentissage qui offre des débouchés, pour l'heure, encore trop peu prisés. Cela, malgré une augmentation considérable du nombre de places entre 2005 et 2011, passant de 1 300 à 2 400.

« *Sur ces 2 400 places au niveau régional, 1 000 sont vacantes,* a relevé le préfet de Corse, Patrick Strzoda. *Tout simplement, parce qu'elles n'ont pas trouvé preneur, ce qui est dommage. Et ce ne sont pas les formations qui sont en cause. Plutôt le fait que nombre d'employeurs n'ont pas connaissance des avantages inhérents à la formation en alternance. Par exemple, l'exonération des charges sociales patronales pendant un an* ».

### Pas d'opposition de l'État

La visite de la ministre en Corse, programmée les 9 et 10 novembre prochains, à Ajaccio, Porto-Vecchio, mais aussi en Haute-Corse, répond à un double objectif : d'une part, faire le point sur le développement de l'apprentissage. D'autre part, mobiliser les différents acteurs concernés. A tous les échelons.

Alors que Nadine Morano vient tenter de comprendre comment raccrocher les wagons d'un train économique plutôt poussif, dans un tout autre registre, les AMG 800 devraient faire leur retour. En force. Peut-être. Car, en ce domaine et au vu des événements passés, mieux vaut ne pas vendre la tôle de la loco avant de l'avoir remise sur rails.

Néanmoins, « *la CTC définissant un nouveau cadre juridique et technique pour l'exploitation de ce service public indispensable aux transports et à l'aménagement du territoire, dans l'immédiat, l'État est concerné par la remise en service commerciale des autorails* », a rappelé Patrick Strzoda. À cet égard, le préfet de Haute-Corse, Louis Le Franc - territorialement compétent au regard de l'importance du linéaire - va informer le président du conseil exécutif de Corse d'une bonne nouvelle. Et lui faire part « *qu'il n'y a pas d'opposition de l'État à la remise en service des AMG 800* » pour lesquels le tir a apparemment été rectifié. « *Les autorails bénéficient, en outre, d'un avis favorable de la SNCF* - NDLR on se souvient qu'une mission avait été mandatée - *et du service compétent du ministère des transports* », a précisé le préfet de Corse.

**Il n'y a pas d'opposition de l'État à la remise en service des AMG 800. Ces derniers bénéficient, en outre, d'un avis favorable de la SNCF** (Photo Pierre-Antoine Fourroll)

Des trains, en tout cas, impatiemment espérés. Par tous. Entre autres, les étudiants et autres lycéens. Parmi eux, ceux du lycée de Balagne dont on se souvient de l'histoire peu banale. Eux qui se retrouvent, sur le bord de la route, le vendredi après-midi, après l'internat, dans l'impossibilité de rentrer chez eux au moyen d'une liaison ferroviaire. Qui n'existe plus, depuis cette année, entre l'Ile-Rousse et Ponte-Leccia… La remise en service des AMG 800 pourrait donc être actée, à court terme, novembre si tout se passe bien.

### Désensabler autour de la loi littoral

C'est en novembre également que l'on reparlera d'urbanisme. Autour de la problématique des PLU et du soutien que l'État apporte aux maires concernés par l'annulation de ce document majeur. « *Dans ce cadre, nous menons des actions diverses,* répertorie le préfet. *En ne gelant pas l'urbanisation dans les communes où le PLU a été annulé. En aidant, par ailleurs, les maires à élaborer un nouveau PLU, avec un contenu sécurisé. Enfin, j'ai prévu de rencontrer, le mois prochain, le président du tribunal administratif de Bastia et des magistrats. L'idée ? Obtenir des éclairages utiles sur certaines dispositions de la loi littoral* ». Éclairages d'autant plus utiles que les Assises du littoral laissent profiler une approche particulièrement rigoureuse et multi-prismes d'une problématique hypersensible. À laquelle, il va désormais falloir apporter des réponses.

**A.-C. CHABANON**
**achabanon@corsematin.fr**